



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Construction d'une station de traitement des eaux usées (STEU) à filière macrophytes (filtres plantes de roseaux) pour 900 EH (Equivalents Habitants)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE DE MURATO

Raison sociale

COMMUNE DE MURATO

N° SIRET

21200172100019

Type de société (SA, SCI...)

Collectivités territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

Nom

FLORI

☒ Monsieur

Prénom(s)

CLAUDE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
24. Système de collecte et	de traitement des eaux résiduaires., 24A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une station d'épuration par filtres plantes de roseaux, comprenant : - bassins de traitement et d'infiltration végétalisés (intégration paysagère parfaite), - ouvrages de traitement annexes (degrillage, comptage, decantation, traitement tertiaire), - réseaux inter ouvrages, - voiries internes - engazonnement et végétalisation des abords de station. Defrichement de 7089m² réalisé par moyens mécaniques (debroussaillage, abattage, dessouchage ponctuel) préalablement aux travaux de terrassement. Les déchets verts broyés in situ et réutilisés pour paillage ou amendement / compostage.

4.2 Objectifs du projet

Mise en conformité du traitement des eaux usées communales dans une logique d'intérêt général, visant à améliorer la quantité des rejets et la qualité du milieu récepteur.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Chantier de construction d'une durée de 15-18 mois, - Terrassements / défrichement partiel : décapage et mise en stock de la terre végétale, mouvements de terre, réglage de pentes et talus - Génie-civil : limites au strict-minimum, uniquement murs de soutènement d'ouvrages. - Création des bassins : fosses périphériques, tranchées d'ancrages, approvisionnement, reprise et mise en place des granulats, pose des drains et des cheminées, - Pose réseaux / construction des ouvrages : Réalisation de fouilles, mise en place de lits de pose, pose des supports et des canalisations, remblaiement, réalisation de dalle sous ouvrages, installations d'ouvrages préfabriqués - Aménagements finaux : pose des clôtures et portails, réalisation des voiries, plantations et aménagements paysagers

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Exploitation d'une station d'épuration automatisée : - fonctionnement gravitaire et en réseaux sous pression, - séquençage automatique (alternances), - gestion des rejets : refus de dégrillage et déchets, - entretien des filtres, - suivi des performances. Le démantèlement de l'ancienne station n'est pas intégré à ce projet : - déconstruction des ouvrages - évacuation des déchets - revegetalisation

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire et demande d'autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Capacité Surface d'implantation du projet	(900, EH) (7089, M2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Carte communale. Parcelles section A cadastrées N°1341, 1264, 1265, 1328, 1329, 1330, 1340, 1242, 1331, 1332, 1333, 1336, 1337, 1338, 1339, 1343, 1344.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Cretes du Monte Asto - Sant'Angelo ZNIEFF Type II N°01040000 sur le territoire de la commune mais hors cadre du projet
En zone de montagne ?	☒	☐	2B172 - Commune de Murato
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Natura 2000 ZSC "Massif du Tenda et forêt de Stella" (code FR9400598) sur le territoire de la commune mais hors cadre du projet
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Le rejet de l'a STEP s'effectue par infiltration, un système de surveillance de la masse d'eau receptrice sera mis en place dans le cadre du projet. Le calendrier des mesures est synchronisé avec les données d'autosurveillance. Il est prévu la réalisation d'une étude hydrogéologique aboutissant à définir les modalités de surveillance de la nappe et travaux d'installations de postes de mesures
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	La STEP est dimensionnée et conçue de façon cohérente avec la quantité et le type d'eaux à traiter et les infrastructures connexes (réseaux...). Le volume de macrophytes, le débit d'eau, et le temps de traitement suffisent pour la population desservie.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet se positionne sur une parcelle définie Espace Stratégique Agricole du PADDUC. Le projet a été conçu de manière à limiter au maximum l'emprise sur ces espaces en optimisant l'implantation, à réduire l'impact sur les potentialités agricoles notamment en évitant les parcelles exploitées ou à fort potentiel, à maintenir la continuité des usages agricoles à proximité.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Eau traitée infiltrée en sortie de filière.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	L'eau traitée est réceptionnée par une Zone de Rejet Végétalisée en sortie de STEU, pour infiltration.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Eau epuree, boues organiques.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les dechets produits sont non dangereux : biomasse vegetale, boues organiques, eventuellement substrats remplaces.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les évaluations réalisées dans le cadre des réglementations applicables, notamment au titre de la protection des milieux aquatiques, de la gestion des eaux usées et de la préservation des sites Natura 2000, montrent que le projet de STEP à filière macrophyte présente un impact environnemental faible. Les études disponibles indiquent que les rejets, traités puis dirigés vers une Zone de Rejet Végétalisée (ZRV), respectent les normes de qualité en vigueur et ne portent pas atteinte aux habitats, aux espèces protégées ni aux continuités écologiques. La gestion des déchets, des boues et de la biomasse est conforme à la réglementation, et les risques sanitaires sont maîtrisés. Aucun impact notable sur le patrimoine, le paysage ou les usages locaux n'a été identifié.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet de STEU à filière macrophyte est conçu pour minimiser les impacts sur l'environnement et la santé humaine. Les effluents liquides sont traités naturellement par les macrophytes et contrôlés pour respecter les normes environnementales et sanitaires avant rejet. Les macrophytes excédentaires et boues organiques sont valorisées par compostage ou élimination réglementaire ; les substrats et matériaux inertes sont réutilisés ou stockés selon la réglementation. L'implantation se fait sur une parcelle inusitée, limitant la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers et évitant toute atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager. Des zones tampons et un suivi régulier de la biodiversité permettent de limiter tout impact sur les habitats et espèces, y compris à proximité du site Natura 2000 FR9400598. La filière macrophyte a été choisie pour sa faible empreinte chimique et énergétique. Les scénarios alternatifs d'implantation ont été étudiés pour réduire l'occupation des sols et préserver les activités humaines locales. Un suivi régulier des effluents, de la biomasse végétale et de la biodiversité est mis en place pour garantir l'absence d'impacts résiduels notables. La station disposera après travaux : - D'un canal de comptage pour la mesure du débit. - D'un emplacement en entrée et sortie adapté à la pose d'un préleveur automatique asservi au débit. - De 2 piezomètres permettant le suivi de la qualité des masses d'eau sous-terraines. Un bilan 24h sera réalisé une fois par an, sur les paramètres pH, débit, T°, MES, DBO5, DCO, NH4, NTK, NO2, NO3, Ptot, au niveau de la station, selon l'annexe II de l'arrêté du 21 juillet 2015.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des caractéristiques du projet et des mesures prévues, la STEU a filière macrophyte prévue pour MURATO ne devrait pas générer d'impacts environnementaux ou sanitaires significatifs. Les effluents sont traités naturellement et respectent les normes en vigueur, les déchets sont valorisés ou éliminés conformément à la réglementation, limitant la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. Les mesures de suivi et de gestion garantissent l'absence d'impacts résiduels notables sur la biodiversité, y compris à proximité du site Natura 2000 FR9400598, ainsi que sur le patrimoine architectural et paysager. Par conséquent, le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale complète, tout en maintenant un suivi régulier des effluents, de la biomasse et de la biodiversité pour s'assurer du respect

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)